

QUESTION ÉCRITE E-3436/00

posée par Generoso Andria (PPE-DE), Stefano Zappalà (PPE-DE), Giuseppe Nisticò (PPE-DE), Vitaliano Gemelli (PPE-DE) et Guido Viceconte (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Culture de la betterave

Les régions méridionales de culture betteravière ont bénéficié d'aides nationales, conformément au règlement communautaire qui vient à échéance avec la campagne actuelle 2000-2001. Les entreprises sucrières qui restent en activité (Celano, Foggia, Incoronata, Termoli, Villosar) emploient 1 600 personnes comme salariés fixes ou comme saisonniers, auxquelles il faut ajouter quelque 2 000 personnes employées pour des travaux annexes.

Considérant qu'objectivement la productivité est insuffisante (60 quintaux de sucre par hectare) et doit être améliorée grâce à des modifications structurelles, notamment:

- a) la recherche de ressources hydriques et le développement de techniques d'irrigation;
- b) la réalisation de projets d'amélioration dans le domaine agroéconomique;
- c) la coordination et une plus grande diffusion des techniques modernes,

la Commission pourrait-elle surseoir à la proposition de modification du règlement relatif à l'organisation commune des marchés du sucre visant à supprimer l'aide nationale à la culture méridionale de la betterave?

Cette aide devrait être maintenue pour cinq années supplémentaires (jusqu'à la campagne 2005-2006), c'est-à-dire durant un temps suffisant pour mettre au point un projet spécifique dans le secteur en vue d'améliorer les conditions structurelles des entreprises et d'augmenter la productivité à l'hectare des superficies de façon à accroître le rendement des cultures.